

## Passage en niveau 2 Etablissements de santé du Tarn (81) et Tarn et Garonne (82)

Ainsi que nous l'avons partagé avec vous ces derniers jours, la situation en région continue de se dégrader avec un nombre progressivement croissant de patients hospitalisés pour COVID dans un contexte d'activités non COVID extrêmement soutenues.

Les taux de progression de circulation du virus et de l'impact sur le système de santé nous amènent à décider pour **votre département le passage en Niveau 2 de la doctrine régionale d'adaptation de l'offre de soins au rebond épidémique COVID 19.**

**Dans le même temps, il est décidé le passage en niveau 3 des départements du Gard, de l'Hérault et de la Haute Garonne. Pour mémoire le département de l'Aveyron est déjà à ce niveau 2 de mobilisation depuis quelques jours.**

L'ARS accompagnera autant que nécessaire les demandes d'augmentation capacitaire en lien avec les activités impactées par la crise COVID, portant sur des autorisations et reconnaissances contractuelles existantes. Nous vous remercions de les transmettre à la BAL [ars-oc-dosa-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dosa-direction@ars.sante.fr).

Ce niveau induit l'activation de votre plan blanc de niveau 1 mobilisation interne. Un référent de la gestion des flux doit être identifié et ses coordonnées doivent être communiquées à votre délégation territoriale, afin qu'il participe aux espaces de coordination opérationnelle de votre territoire. La coordination du parcours patient sur tous ses pans est essentielle à leur fluidité et à l'optimisation de vos capacités de prise en charge.

**Nous vous rappelons par ailleurs l'absolue nécessité de renseigner quotidiennement les outils SIVIC et ORU.**

Ce niveau introduit par ailleurs la mise en place de secteurs d'accueil COVID structurés pour faire face au nombre croissant d'admissions. Les alternatives à l'hospitalisation complète seront dans le même temps recherchées.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre d'ici le milieu de semaine prochaine vos plans d'adaptation interne et de déprogrammation tel que décrit dans la doctrine régionale, et de renvoyer complété le tableau ci-joint, aux adresses mail : [ARS31-alerte@ars.sante.fr](mailto:ARS31-alerte@ars.sante.fr) copie à la DOSA [ars-oc-dosa-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dosa-direction@ars.sante.fr) et à votre direction départementale [ars-oc-ddxx-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-ddxx-direction@ars.sante.fr). Ils constituent un élément structurant de la construction dynamique de la réponse collective territoriale.

Une coordination très opérationnelle, animée par les délégations départementales de l'ARS, se mettra en place à ce niveau pour fluidifier au mieux les Parcours Patient et contribuer aux coopérations entre acteurs du territoire.

***Le Pôle Soins Hospitaliers – Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie – ARS Occitanie***